

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2020

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Présents : M. Pascal BRUN. M. Sébastien CHAPPUY. Mme Sylvie GARDETTE. Mme Cécile PIERRAT. M. Jean COUTURIER. Mme Catherine PLASSE. M. Christophe DEPORTE. Mme Marcelle COMBE. M. Jean-Baptiste MOOS. Mme Camille HOLARD. M. Pascal TRAMBOUZE. Mme Florence VERNE. M. Franck BOUDOT. Mme Monique DARMEZIN. M. Gilles GOY.

Absents : néant

Monsieur Jean-Baptiste MOOS a été nommé secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020

Le Conseil Municipal, n'ayant pas d'observations à formuler, approuve le procès-verbal de la séance du 2 juin 2020.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Affectation du Résultat 2019

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que le compte administratif 2019 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 256 734,34 €

a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement comme proposé ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	146 920,14 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif	109 814,20 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors reste-à-réaliser)	256 734,34 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	62 888,29 €
E Solde des reste-à-réaliser d'investissement	50 088,21 €
Besoin de financement F	0 €

AFFECTATION = C	(G+H)	256 734,34 €
1) G Affectation en réserve R 1068 en investissement		134 604,34 €
<i>G=au minimum, couverture du besoin de financement F</i>		
2) H Report en fonctionnement R002 (2)		122 130,00 €

Adopté par 12 voix Pour et 3 Abstentions

Vote du Budget Primitif 2020

Monsieur Sébastien CHAPPUY, Adjoint chargé des Finances, a présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 de la commune qui s'équilibre comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	791 415,07 €	310 750,48 €
Recettes	791 415,07 €	310 750,48 €

Adopté par 12 voix Pour et 3 Abstentions

Participation financière 2019 de la commune au centre multi-accueil « La Mouffletterie »

Après clôture des comptes de l'exercice 2019, le Centre Social d'Amplepuis a transmis en mairie le montant de la participation financière de la commune au fonctionnement du multi-accueil « La Mouffletterie » soit 3 869,00 €. (Pour mémoire, à la clôture des comptes de l'exercice 2018, le montant était de 2 888,89 €.)

Il a été demandé au Conseil Municipal de valider le versement de cette participation.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que soit instituée, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs, composée du maire et de six commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (pour les communes de 2000 habitants ou moins)

Les commissaires sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques sur une liste de contribuables de la commune, en nombre double, dressé par le Conseil Municipal dans les deux mois de son renouvellement.

Voici la liste des 24 contribuables proposés :

- BOUDOT Franck
- BRUN Denis
- CHAPPUY Sébastien
- CHEVRET Yvette
- COMBE Marcelle
- COUTURIER Jean
- DARMEZIN Monique
- DEPORTE Christophe
- GARDETTE Philippe
- GARDETTE Sylvie
- GARNIER Jean-Paul
- GOURGAS Marie-Françoise
- GOY Gilles
- HOLARD Camille
- LAURENT Georges
- MOOS Jean-Baptiste
- PERRIER Jean-Paul

- PIERRAT Cécile
- PLASSE Catherine
- PONTET Loïc
- PORTHIER Christine
- THIOLLIER Brigitte
- TRAMBOUZE Pascal
- VERNE Florence

Il a été demandé aux membres du Conseil Municipal de valider cette liste.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Adhésion au groupement de commande du SYDER pour l'achat de l'électricité

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal, conformément au Code de l'Energie, que les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du périmètre du SYDER. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux qui ne sont pas soumis à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER). Il sera chargé :

- d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.
- de signer et de notifier les accords-cadres ou les marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.
- de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement sera celle du coordonnateur du groupement, le SYDER.

Il a été demandé au Conseil Municipal de :

- accepter les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,
- autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,

- autoriser le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Mise en place d'une demande de dépôt de garantie lors de la location d'un logement/local communal

Monsieur la Maire a rappelé aux membres du Conseil que la commune dispose de plusieurs logements/locaux qu'elle propose à la location aux particuliers.

Lors de la signature du bail, aucun dépôt de garantie n'est demandé au futur locataire.

Monsieur le Maire a proposé qu'un dépôt de garantie équivalant à 1 mois de loyer soit demandé aux futurs locataires à compter de ce jour, cette clause sera ajoutée aux nouveaux contrats de locations.

Ce dépôt de garantie sera encaissé sur un compte d'attente auprès du Trésor Public pendant toute la durée de la location.

Il sera restitué selon les modalités suivantes :

- si l'état des lieux est conforme : le dépôt de garantie sera restitué dans un délai d'un mois maximum par le Trésor Public sur demande de monsieur le Maire. Le délai courant à partir de la restitution des clés. Une retenue sur le montant à restituer pourra être effectuée par le Trésorier en cas d'impayés de loyers.
- Si l'état des lieux est non conforme : le dépôt de garantie sera restitué dans un délai de 2 mois maximum par le Trésor Public sur demande de monsieur le Maire. Le délai courant à partir de la restitution des clés. Une retenue sur le montant à restituer pourra être effectuée par le Trésorier en cas d'impayés de loyers ou de dégradations constatées dans le logement (états des lieux entrée/sortie, photos...)

Il a été demandé au Conseil Municipal d'accepter cette procédure et d'autoriser le Maire à demander un dépôt de garantie aux futurs locataires.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Adhésion au Fonds local de soutien aux entreprises mis en place par la COR

Monsieur le Maire a expliqué que pour pallier les effets de la crise sanitaire et économique due au COVID-19, la COR a mis en place à compter du 11 mai 2020 un Fonds local de soutien aux entreprises du territoire.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, ce fonds n'est pas accessible de manière automatique, elles doivent dans un premier temps transmettre 3 dossiers de demandes d'aide auprès du Département (pour le compte d'entreprises de la commune).

Monsieur le Maire a indiqué que la Commune a envoyé 3 dossiers au Département, et peut donc maintenant adhérer au Fonds de la COR.

La COR et la Commune peuvent octroyer une aide maximale de 1 500 € par dossier à part égale (soit 750 € chacune au maximum).

Les dossiers doivent être déposés auprès de la COR, et l'avis de la Commune sera demandé sur chaque dossier en sa qualité de Co-financeur.

Monsieur le Maire a indiqué qu'il est nécessaire de signer :

- une Convention de participation au fonds de soutien aux entreprises avec la COR,
- une Convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon.

Il a été demandé aux membres du Conseil d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Désignation des délégués au CNAS pour le mandat 2020-2026

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil que la commune adhère depuis le 1^{er} septembre 2019 au CNAS dans le cadre de son obligation de prendre en charge des prestations sociales pour ses agents.

Les instances du CNAS sont paritaires et composées de collèges d'agents et d'élus. Il convient donc de désigner un « délégué élu » et un « délégué agent » pour le mandat 2020-2026.

Monsieur le Maire a proposé de désigner madame Sylvie GARDETTE comme déléguée « élu » et madame Carole DOUAY comme déléguée « agent ».

Il a été demandé aux membres du Conseil de valider cette proposition.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

Compteurs Linky : Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil qu'ENEDIS va déployer les compteurs Linky sur la commune à partir du mois d'août. Les habitants ont commencé à recevoir un courrier d'information. Une rencontre a eu lieu avec M. DORIER d'ENEDIS afin d'avoir plus de précisions concernant ce nouveau compteur.

Poulailler communal : Madame Catherine PLASSE a informé le Conseil de l'intention de la commune de créer un poulailler communal dans le but de sensibiliser les habitants à la réduction des déchets. Un règlement sera rédigé prochainement afin d'en définir le périmètre et les modalités de fonctionnement.

Voirie : Monsieur Pascal TRAMBOUZE a informé les membres du Conseil que cette année, les chemins communaux suivants seront réfectionnés dans le cadre de la campagne annuelle de PATA :

- Impasse de la Madone
- Chemin des Sapinettes
- Chemin des Brosses
- Chemin du Pont-Mondet
- Chemin du Vouldy

Les Amis de la Chapelle : Monsieur Gilles GOY a informé les membres du Conseil que compte-tenu de la crise sanitaire actuelle, l'exposition de peinture qui se tient habituellement à l'automne à la salle communale est annulée.

Cependant, 3 expositions vont se tenir prochainement à la Chapelle :

- 11-12 juillet : 1 artiste céramiste d'Amplepuis
- 15-16 août : 1 artiste sculpteur sur bois d'Amplepuis
- 19-20 septembre : 1 artiste tapissier et lampiste de St Jean La Bussière

Monsieur GOY a également fait les demandes suivantes à la commune :

- Une vingtaine de chaises pour la Chapelle
- Une réflexion sur l'accès PMR
- Possibilité d'alimenter la Chapelle en électricité avec un panneau solaire ?

Monsieur le Maire a indiqué qu'il n'y avait pas de souci pour les chaises et qu'une réponse serait donnée aux 2 autres demandes ultérieurement.

Fibre optique : Madame Monique DARMEZIN a demandé à monsieur le Maire où en était le déploiement de la fibre sur la Commune. Monsieur le Maire a répondu que la question avait été posée au Département du Rhône qui en a la charge et qu'il était en attente de leur réponse.

Pigeons sous le toit de la mairie : Monsieur Jean COUTURIER a informé les membres du Conseil que la commune est en attente d'un devis d'ENEDIS pour la pose d'une gaine avec des pics autour des fils électriques situés en façade sous le toit de la mairie pour éviter que les pigeons ne s'y installent. En effet, les déjections de pigeons sont une vraie nuisance pour le parvis de la mairie, les panneaux d'affichage, les volets et les drapeaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la **séance est levée à 22h38.**

Fait à Saint-Jean-la-Bussière le 8 juillet 2020.

Le Maire,

